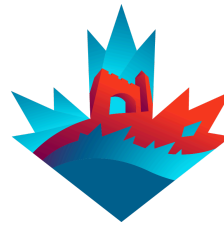




Fédération
québécoise
de la montagne
et de l'escalade



QUÉBEC
2027
JEUX DU
CANADA
GAMES

Protocole de sélection du personnel d'encadrement

Escalade sportive - Jeux d'hiver du Canada, Québec 2027

1. Objet

Le présent protocole établit les critères et le processus de sélection du personnel d'encadrement des athlètes représentant le Québec en escalade sportive aux Jeux d'hiver du Canada de 2027 à Québec, où la discipline fera son entrée au programme des Jeux, du 8 au 13 mars 2027.

2. Quota et composition de l'équipe d'encadrement

Le quota attribué pour le personnel d'encadrement des athlètes représentant le Québec en escalade sportive est de deux (2) personnes au total : un-e (1) entraîneur-e et un-e (1) gestionnaire.

Un (1) homme et une (1) femme devront composer le personnel d'encadrement.

Pour optimiser le support aux athlètes, les mêmes critères de formation et certification seront exigés pour l'entraîneur-e et le-la gestionnaire.

3. Admissibilité

- Être membre en règle de la FQME pendant la saison 2026-27
 - Être membre en règle de CEC pendant la saison 2026-27
 - Être licencié entraîneur en règle auprès de la FQME pendant la saison 2026-27
 - Avoir une vérification des antécédents judiciaires de moins de 24 mois
 - Certifications requises:
 - Module sur la gestion des risques de l'escalade intérieure du CEC (en ligne sur [Le Casier de l'ACE](#))
 - Module sur les entraîneur-es des Jeux du Canada
 - Formation PNCE en escalade : Compétition-Introduction
 - Formation PNCE : Prise de décisions éthiques et l'évaluation (en ligne sur le Casier)
-
- Planification d'une séance d'entraînement
 - Diriger un sport sans dopage (Le Casier)
 - Gestion de conflit
 - Gestion d'un p

- Formations PNCE : Les modules multisports suivants sont obligatoires et organisés par [Sport Québec](#).
 - programme sportif

Exigences pour la certification

- Toutes les formations plus haut doivent être complétées AVANT la certification
- La certification est prise en charge par le CEC
- Fournir un portfolio et un plan de séance d'entraînement
- Observation d'une séance d'entraînement par l'évaluateur·trice (peut être en ligne)

Le processus de certification peut prendre jusqu'à deux mois et doit être terminé pour le 29 novembre 2026.

4. Responsabilités de l'entraîneur·e

- Préparer les athlètes en vue des Jeux
- Supporter les athlètes durant les camps d'entraînement et compétitions ainsi que d'assurer un suivi individuel
- Collaborer avec la FQME et ses partenaires durant la durée du cycle
- Poursuivre son développement professionnel en participant aux activités de préparation, de formation et d'accompagnement
- Être responsable de la sécurité et de l'intégrité des athlètes
- Représenter fièrement la FQME et le Québec

5. Responsabilités de·de la gestionnaire

- Aider avec la coordination et les tâches administratives avant et pendant les Jeux
- Poursuivre son développement professionnel en participant aux activités de préparation, de formation et d'accompagnement
- Supporter les athlètes pendant les Jeux
- Supporter l'entraîneur·e
- Être responsable de la sécurité et de l'intégrité des athlètes
- Collaborer avec la FQME et ses partenaires durant la durée du cycle
- Représenter fièrement la FQME et le Québec

6. Processus de sélection

6.1. Comité de sélection

- Le Comité Jeux du Canada devra valider la sélection des athlètes et trancher en cas d'appel de cette sélection.
- Les membres du comité sont:

- Crystel Bujold
- Peter Choi
- Martin Côté
- Marc-André Frenette
- Mélanie Marier

6.2. Application

- Remplir le [formulaire d'appel de candidatures](#)
- Envoyer une lettre d'intention et un curriculum vitae en lien avec le poste
- Date limite d'application : 13 septembre 2026 à 23:59
- Le Comité Jeux du Canada analysera les candidatures
- Phase d'entrevue et contact des références au besoin

7. Substituts

À l'issue du processus de sélection, le Comité Jeux du Canada identifiera un homme et une femme pouvant remplacer l'entraîneur-e ou le-la gestionnaire désigné-es advenant l'impossibilité pour une de ces deux personnes de remplir son rôle.

8. Compensation

Il n'y a pas de salaire versé au personnel d'encadrement. L'uniforme et toutes dépenses en lien avec la préparation et les Jeux sont couverts.

9. Engagements du personnel d'encadrement sélectionné

- Accepter sa sélection de personnel d'encadrement ou substitut, par courriel, dans les cinq (5) jours suivant la communication de la sélection par la FQME.
- Fournir une preuve de vérification d'antécédents judiciaires qui daterait d'au maximum deux ans à la date de fin des Jeux, dans les quatorze (14) jours suivant la communication de la sélection par la FQME.
- Respecter le code de conduite de la FQME ainsi que les règles de la Délégation du Québec et du Conseil des Jeux du Canada.
- Maintenir son admissibilité jusqu'aux Jeux; le défaut de s'y conformer peut entraîner le retrait de la sélection et le recours au substitut.

10. Approbation et révision

Le présent protocole entre en vigueur à son adoption par le conseil d'administration de la FQME le 19 août 2026 et peut être modifiée en cas de changement aux règles des Jeux du Canada ou du calendrier des compétitions. Toute modification est communiquée sans délai personnel d'encadrement, aspirant ou sélectionné.

Pour plus d'informations sur l'escalade aux Jeux, veuillez contacter l'adresse
coupeqc@fqme.qc.ca